

2° Les textes de la commission sont adoptés;

3° Le nouveau journal de masse s'appellera dès le premier numéro *Révolution*, avec une page spéciale sur « *La Commune* » et en expliquant l'élargissement du rôle de *Révolution*;

4° Un nouveau Comité de rédaction et d'administration sera mis en œuvre selon les bases élaborées par la Commission.

Le C. C. a voté :

Pour les textes de la commission : Rous, Hic, Godet, Craipeau, Bardin, Molinier.

Contre : Rigal, Rousset.

Pour le texte Rigal (qui, selon Naville et Rous, précisait seulement les textes de la commission) :

*Texte Rigal :*

1° *Révolution*, organe de masse sous le contrôle du G. B. L. et de l'Entente des J. S. par l'intermédiaire de leurs organismes directeurs et de leurs groupes de base. (Certains camarades appartenant à d'autres formations pourront y collaborer en raison de leur capacité rédactionnelle ou organisationnelle.)

2° La base politique de *Révolution* sera constituée par la motion commune de Lille et la politique menée par le G. B. L.

3° Les comités de rédaction et d'administration seront nommés à titre paritaire par les organismes responsables du G.B.L. et des J.S. Les camarades n'y appartenant pas seront ratifiés par les deux organismes.

Pour le texte du B. P. ainsi précisé par Molinier :

1° Textes de la Commission adoptés;

2° *Révolution* paraîtra cette semaine sous sa forme actuelle, avec déclaration.

Le Congrès demande le contrôle commun et le titre *Révolution*.

3° Le 5 paraît un numéro commun;

4° *Révolution* reste seule avec symbole — 1 page sur *La Commune*.  
Voté par Bardin, Hic, Craipeau, Raymond, Godet, Rous.

Contre : Rigal, Rousset, Gérard.

Abstention : Naville.

Rous, Hic, Raymond sont désignés pour déclaration dans *Révolution*.

Rigal demande une nouvelle conférence nationale pour janvier.

Pour : Rigal.

Contre : les autres.

Le Comité de rédaction est ainsi désigné : Rous, Boitel, Frank, Raymond, Gérard; suppléant : Dumas.

*Jeunes* : Zeller, Craipeau, Van, Hic, Rousset; adjoint pour page ouvrière : Déglise.

*G.A.R.* : Laffont, Langlois, Marc Laurent, Krif.

*Exclus Front Social* : Desnots.

*Administration* : Boitel, Laffont, Génia.

— Principe d'un permanent.

— La camarade Balay, Essem, Millo, Corvin, Paoli (vente à la criée). Frank, responsable central de la rédaction (pour convocation, mise en page, etc...). Hic, adjoint à Frank.

En résumé : « *Révolution* » paraîtra le 6 décembre comme organe de masse s'appuyant principalement sur la politique et les organisations B. L. et J. S. (Entente) avec participation G. A. R. et Desnots.

*La Vérité* reste l'organe central du G. B. L. et doit être développée systématiquement, pour amener sur les positions B. L. les éléments touchés par *Révolution*.

*Le B. P. change les décisions du C. C. et refuse de réunir le C. C. malgré les dispositions contraires du statut voté à la Conférence nationale.*

*Texte de la résolution votée au B.P. du vendredi 29 novembre.*

Malgré les décisions du B.P. (à l'unanimité) et du C.C. du 26 novembre, ratifiant les propositions de la Commission de conciliation et décidant que le journal de masse du G.B.L. serait publié en commun avec l'Entente et s'appellerait *Révolution*, prévoyant pour le premier numéro, seulement, à la dernière page, une page spéciale intitulée « *La Commune* », des camarades de l'organisation continuent à préparer le nouveau journal « *La Commune* » indépendamment de *Révolution* (Assemblée d'Amis de la Commune du 27 novembre, propagande à la 14<sup>e</sup> section du 28 novembre par le camarade Frank).

Le B.P. confirme sa récente décision en date du 26 novembre qui signifie qu'aucun numéro d'un journal s'appelant « *La Commune* » ne doit paraître.

Le B.P. déclare que s'il en était ainsi le nouveau journal serait inévitablement un organe de lutte contre le G.B.L. ayant pour but de créer une autre tendance que le G.B.L.,

Le B.P. tient à préciser que les réunions dites d'Amis de la Commune ont un caractère fractionnel et doivent cesser.

*Le B.P. décide en outre que des modifications seront apportées à la composition de la rédaction (délégation de l'Entente) et en particulier que le camarade Frank ne doit pas être désigné, comme secrétaire de rédaction, étant donné sa propagande continue pour la Commune.*

le B.P. décide la réunion du Comité de rédaction de *Révolution* élargie, conformément aux décisions du C.C. en prenant contact dès demain avec la C.E. de l'Entente.

4 voix pour.

1 abstention.

*Déclaration de Molinier sur cette résolution.*

Je m'abstiens sur ce vote, car les accusations portées sont fausses et revenir ainsi sur les décisions du C.C. est absolument criminel.

*Texte repoussé par le B.P. du vendredi 29 novembre.*

Le B.P. décide la réunion de la Commission de rédaction et d'administration du journal de masse et l'application stricte des décisions du B.P. et du C.C.

1 voix pour.

*Lettre au B. P.*

Chers camarades,

Vous avez hier soir pris une résolution criminelle. Vous savez fort bien que les camarades qui préconisent un journal de masse étaient partisans que le journal soit *Révolution*, vous n'ignorez pas que seule l'attitude des membres G.B.L. à la direction des J.S. n'a pas permis que cela soit avant le dernier C.C. ; vous savez que pour nous il s'agit d'un organe d'agitation et de propagande portant pour toute une période sur le regroupement à la base des révolutionnaires par les groupes d'Action Révolutionnaire, par les Comités, organisant les liaisons extra-parti et intra-parti, et un organe de vulgarisation, de popularisation, de formation et d'action des Comités de base, un moyen de rassemblement pour notre G.B.L., non un camouflage.

Vous avez admis tous nos textes de projet, vous les avez votés. « *La Commune* » fut une réaction contre le conservatisme et l'inertie des dirigeants B. L. de l'Entente. Le dernier C. C. avait solutionné ce conflit.

« *La Commune* » était un titre plus propre à ce travail, mais mieux valait y renoncer que projeter une crise. J'ai voté et défendu cette décision, mais le C.C. avait voté aussi sur les responsables et vous modifiez le secrétaire de la rédaction et la délégation de